



VOICES FROM EASTERN DR CONGO

## Les creuseurs miniers artisanaux et communautés environnantes, victimes des services de sécurité et de la Justice au Sud Kivu, à l'Est de la RDC

**ASADHO** asbl

*Association Africaine de Défense  
des Droits de l'Homme*



# Éditorial

## Les creuseurs miniers artisanaux et communautés environnantes, victimes des services de sécurité et de la Justice au Sud Kivu, à l'Est de la RDC

Bukavu, Mai 2017

Coverphoto: © IPIS 2016

Layout: Sakado

Auteur: Josué Blaise Mukubwa, Consultant Indépendant et Chercheur dans le domaine des ressources minières, pour ASADHO

**L' Association Africaine de Défense des droits de l'Homme (ASADHO)** est une organisation non gouvernementale sans but lucratif de droit congolais dotée d'une personnalité Juridique, avec un statut d'observation des actions gouvernementales, des services de l'Etat et des partenaires au développement.

En coopération avec: IPIS

**International Peace Information Service (IPIS)** est un institut de recherche indépendant qui fournit aux acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux, des informations et analyses permettant de construire une paix et un développement durables en Afrique Sub-Saharienne. Notre recherche est orientée autour de quatre volets: les ressources naturelles, les affaires et les droits de l'homme, le commerce des armes et la sécurité et enfin, la cartographie des conflits.

IPIS a initié une collaboration avec cinq organisations non gouvernementales dans l'est de la République Démocratique du Congo et fournit le support et la plate-forme pour diffuser leurs résultats de recherche. Les rapports ne représentent en aucun cas la recherche ou les points de vue d'IPIS, mais donnent un aperçu de la manière dont les organisations de la société civile en RDC travaillent et analysent les problèmes et les réalités auxquels elles sont confrontées.

Direction du projet "Voices from Eastern DR Congo" à IPIS: Sharon Lecocq & Gorik Zelderloo

# Table des matières

Liste des acronymes .....	4
1. Présentation de l'Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme (ASADHO).....	5
2. Introduction .....	6
3. Méthodologie et références .....	7
4. Des barrières érigées dans le territoire de Fizi .....	8
5. Des barrières érigées dans le territoire de Mwenga .....	9
6. Des barrières sur l'axe de Shabunda .....	10
7. Des barrières dans le territoire de Kalehe .....	11
8. Impunité pour les responsables? .....	12
9. Recommandations.....	13

# Liste des acronymes

- 3T : Désigne les minerais de cassitérite, coltan et wolframite (en anglais tin, tungsten, tantalum)
- ANR : Agence Nationale de Renseignement
- APJ : agents civils du Parquets attachés à la Police Judiciaire.
- ASADHO : Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme
- BGR : Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe, German Federal Institute for Geosciences and Natural Resources
- BSP : Better Sourcing Program
- CIRGL : Conférence internationale sur la région des grands lacs
- DGM : Direction Générale des Migrations
- DSF : Défense, Sécurité des Frontières
- FARDC : Force Armées de la République Démocratique du Congo
- iTSCi : ITRI Tin Supply Chain initiative
- OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
- OIM : Organisation Internationale pour les Migrations
- OPJ : officier de la police judiciaire
- OSC : Organisation de la Société Civile
- PF : Police des Frontières
- PM : Police Militaire
- S2 : officier militaire responsable du Renseignement au sein du Régiment ou d'un bataillon militaire
- T2 : Renseignement Militaire

# 1. Présentation de l'Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme « ASADHO »

L'Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme « ASADHO », est une organisation non gouvernementale sans but lucratif de droit congolais dotée d'une personnalité Juridique, avec un statut d'observation des actions gouvernementales, des services de l'Etat et des partenaires au développement. L'ASADHO a vu le jour pendant la période dictatoriale du Zaïre, elle est active depuis 1991 à Kinshasa avec des sections dans toutes les provinces. Au départ, elle a été conçue comme un groupe de pression sur le Gouvernement Mobutu, à l'initiative de jeunes Juristes, Médecins et Journalistes. Le principal objectif était de participer et de contribuer d'une manière significative à la restauration d'un Etat de Droits en dénonçant après documentation, les violations des droits humains commises par Mobutu et ses services secrets.

Pour nous contacter : [www.asadho.net](http://www.asadho.net)

Email : [asadhosud\\_kivu@yahoo.fr](mailto:asadhosud_kivu@yahoo.fr)

But et mission:

Les objectifs et la mission de l'ASADHO sont définis dans ses statuts, règlement d'ordre intérieur ainsi que dans sa personnalité juridique qui l'autorise de fonctionner sur toute l'étendue de la RDC.

- Défendre et promouvoir les droits de l'homme dans tout secteur où la vie présente des précarités pour l'homme par l'homme en RDC en général et en particulier au sud Kivu.
- Faire ceci par de larges séances de conscientisation des communautés locales, des populations de base par des réunions et des rencontres, des partages d'expériences, des enquêtes, études et recherches.
- L'ASADHO organise également des séances de renforcement des capacités en droits humains pour les organisations de la société civile qui travaillent en synergie ou bien en tant que partenaires de l'ASADHO ainsi qu'aux représentants communautaires identifiés comme n'étant pas inféodés au pouvoir local, provincial et national.

## 2. Introduction

Cet article s'intéresse aux violations des droits humains effectuées par des militaires des Forces Armées de la République Démocratique du Congo dans le secteur minier dans la Province du Sud Kivu en République Démocratique du Congo.

*Dans de nombreux cas, ces barrières sont l'œuvre des FARDC, de la police ou de la Direction Général des Migration*

Plusieurs infractions sont régulièrement commises par les FARDC, soit en opération ou lorsqu'ils sont déployés dans ou autour des sites miniers d'exploitation artisanale, à petite échelle ou dans des sites d'exploration minière industrielle.

Les principales victimes de ces violations sont des creuseurs, des chercheurs, des passants ou des voyageurs, des personnes habitants autour des sites ou encore des acteurs membres des OSC congolaises dans l'exercice de leur fonction.

D'autres militaires FARDC, étant devenus eux-mêmes des exploitants miniers directs ou indirects, sous la puissante couverture de leur hiérarchie, jouissent d'une forte protection leur garantissant ainsi l'impunité.

Des barrières sont érigées sur toutes les routes du Sud-Kivu par des commandants des Régiments militaires; non seulement pour la sécurité mais surtout pour s'adonner à des perceptions illégales.

Dans de nombreux cas, ces barrières sont l'œuvre des FARDC, de la police ou de la Direction Général des Migration (DGM), cela même à l'intérieur des territoires comme c'est le cas à Shabunda. Les groupes armés n'agissent généralement que comme des coupeurs de routes occasionnels, dans ce sens qu'ils disparaissent immédiatement après s'être rendus coupable de pillage sur la route.

Actuellement certains militaires FARDC en uniforme sont considérés comme des déserteurs par leurs unités de commandement car ils sont impliqués dans des activités minières. Certains des officiers militaires FARDC au Sud Kivu ont refusé de rejoindre leur lieu d'affectation préférant se consacrer aux activités minières dans lesquelles ils sont impliqués. Cela fut constaté notamment à Fizi, à Shabunda ou à Mwenga.

Cette implication serait largement complice des certains officiers FARDC car plusieurs sollicitations des communautés pour la permutation de quelques commandants des Régiments tombent caduque. Par exemple, en Septembre 2016, une commission d'enquête conduite par un général de l'Auditorat Supérieur Général n'a pas répondu à cette unième demande lancée à Kamituga et Lugushwa dans les territoires de Mwenga et Misisi.

Cette façon d'agir de l'armée congolaise accentue l'impunité, l'enrichissement illicite de certains de ses membres ainsi que l'achat de minerais à partir de Kinshasa. Ce système peut également permettre à certains individus d'occuper ou de conserver certains postes clés au sein de l'armée congolaise.

Cet article présente de façons concrète la dynamique sur le terrain et les responsables de tels pratiques dans quatre région du sud Kivu ; Fizi, Mwenga, Shabunda et Kalehe.

### 3. Méthodologie et références

Pour la récolte des informations et des données, l'ASADHO s'est inspirée de plusieurs rapports des organisations de la société civile au niveau locale, de lettres de dénonciation et des rapports des Experts des Nations Unies. Cet article est aussi fondé sur nos constats lors de différentes missions de terrain et sur les déclarations de certaines victimes. Une autre source est constituée des notes de désengagements de certains militaires pendant la démilitarisation des sites miniers. Ces notes de désengagement sont produites dans le cadre d'un projet (financé par la GIZ et le BGR) de sensibilisation des FARDC à se désengager des activités minières au Sud Kivu en collaboration avec la 33ème Région militaire.

Plusieurs rapports internationaux, nationaux et locaux lus par l'Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme témoignent de l'implication effective des FARDC dans l'exploitation des ressources naturelles. Cette implication rend ainsi l'extraction minière plus difficile que dans d'autres endroits de la région des Pays des Grands Lacs.

Les derniers rapports du Groupe d'experts des Nations Unies sur le Congo ont démontré et parfois-même nommé cité les officiers FARDC impliqués dans l'exploitation minière en Ituri et au Sud Kivu.

*Mine au Sud-Kivu © IPIS*



## 4. Des barrières érigées dans le territoire de Fizi

Les perceptions de taxes illégales pratiquées sur différentes barrières érigées sur la route N°5, de Bukavu jusqu'à l'entrée dans la Province de Tanganyika reste un problème majeur pour les exploitants miniers sur cet axe. En particulier la barrière érigée à Lulimba par le 3309e Régiment. Ces barrières occasionnent une importante tracasserie pour tous les passants. Plusieurs barrières sont gérées par le Régiment et la DSF pour ce qui est de l'armée ou bien la police des frontières, la police territoriale et la police des mines.

Dans le territoire de Fizi, la multiplication et la prolifération des services légaux et illégaux est la stratégie de collecte de taxes (communément appelé «tracasserie») la plus utilisée par les autorités civiles et militaires. Au cours de notre descente en Mai 2016, de Bukavu jusqu'à Nyangé via Lulimba – Misisi, nous avons compté plus de 16 barrières militarisées et sur lesquelles un paiement est exigé pour tout passant.

*Les perceptions sont des 500Fc par jour par passant (creuseur), et 1 000Fc par vélo transportant le sable vers le lavage.*

En plus des barrières érigées pour percevoir des droits de passage illégaux, les services de sécurité et la justice militaire et civile au niveau provincial, déploient également des agents pour leur propre compte. Ce qui aboutit à un système de rançon organisée. L'objectif des agents déployés est de collecter de l'argent facilement en violation des textes qui régissent le secteur minier. Une barrière spéciale des FARDC, sous les ordres du Colonel Samy Matumo est ainsi érigée dans le site d'Akianga, à Misisi, dont les perceptions sont des 500Fc par jour par passant (creuseur), et 1 000Fc par vélo transportant le sable vers le lavage.

La fréquentation sur la route Baraka–Misisi est estimée à entre 1 500 et 4 000 personnes par jour, entrée et sortie. Sur cette unique barrière, cela représenterait, si nous prenons en compte une moyenne de 2000 passages par jour, la somme de 1 000 000Fc par jour, soit 30 000 000Fc (21 428\$) par mois.

Maintenant, si nous ajoutons les quelques deux cent cinquante vélos identifiés comme travaillant sur ce site minier, chacun effectuant 6 passages à la barrière par jour, nous pouvons estimer que le Régiment perçoit en plus grâce aux vélos: 1 000Fc multiplié par 6 passages multiplié par 245 vélos soit 1 500 000Fc par jour ou bien 45 000 000Fc par mois soit 32 142,85 \$ (au taux de 1 400Fc pour 1 USD).

Le parquet général de Bukavu à son tour, a envoyé le magistrat Gustave basé à Baraka, qui a recruté des agents de la police judiciaire (APJ), qui font des tours dans les sites miniers de Misisi et Nyangé et se rendent coupables d'intimidations, de taxations illégales et des arrestations arbitraires. Ces accusations sont basées sur les témoignages d'un Chef Coutumier de cette région.

Trois généraux originaires du territoire de Fizi, dont deux retraités et un autre en fonction au Katanga, sont impliqués dans l'exploitation minière dans le secteur de Ngandja sur l'axe Misisi - Nyangé. L'un d'eux opère dans tout le secteur en prélevant des perceptions illégales. Dans le domaine du transport par exemple, les propriétaires de tous les gros camions de transport, lui versent de l'argent pour se soustraire aux autres taxes de l'Etat en se déclarant comme travaillant pour la ferme Lubanga. En effet, tous les opérateurs économiques œuvrant sur cet axe avouent payer chez lui pour éviter les tracasseries et les taxes illégales prélevées le long de la route. Aucun engin roulant n'est épargné sauf s'il n'est couvert par un document dûment signé par le propriétaire de la dite ferme, le Lt Général Sikatenda.

Récemment, dans le courant du mois de décembre 2016, plus de 150 personnes sont mortes ensevelies lors d'éboulement dans la mine de Makungu du Lt Général Sikatenda à Nyangé. Ses puits échappent au contrôle des services des mines et au service d'encadrement des creuseurs.

## 5. Des barrières érigées dans le territoire de Mwenga

Selon la lettre de dénonciation du 22 Octobre 2015, adressée au Ministre Provincial des Mines du Sud Kivu par le chef d'équipe des Agents Antifraudes, le Colonel Civiri Hamuli, tracasse fortement les usagers de la route. Toutes les barrières érigées dans le territoire de Mwenga, le sont pour le compte du Régiment 3306 commandé par ce colonel, basé à Kamituga près des sites miniers de Kilobozi et de Mulungu. Pour accéder aux sites,

chaque creuseur doit s'acquitter d'un paiement de 1 000Fc (aller-retour) par jour, mais les cultivateurs font leur paiement en nature. Le commandant du Régiment, le Colonel Civiri Hamuli achète de l'or à travers des personnes interposées et dispose lui-même de puits d'or dans plusieurs mines à Lugushwa.

Le parquet de grande instances de Kamituga et l'avocat général de Bukavu sont également influents dans l'exploitation illicite de l'or à Lugushwa ainsi que le Lt Kotoma, inspecteur de l'auditorat militaire. Le service de renseignement militaire T2, est également souvent cité dans les rapports concernant la tracasserie à Lugushwa.

Leur implication dans les activités minières engendre des conflits avec les creuseurs dans cette mine d'or. Le plus récent a fait plusieurs blessés par machette entre deux puits contigus. Un camp était soutenu par les FARDC, du colonel Civiri Hamuli qui est leur acheteur et protecteur. L'autre camp était soutenu par le parquet de Kamituga par le Procureur Mawanzo, chef du parquet et de Bukavu par l'Avocat Général Mulongoy. Avant leur implication, les différends miniers étaient réglés par les OPJ miniers reconnus par le code minier congolais. Tandis qu'aujourd'hui les creuseurs préfèrent faire arrêter directement leurs collègues afin d'opérer sur des sites qui ne leur appartiennent pas. Des telles opérations ne sont possibles qu'avec le soutien soit de l'armée, soit du parquet qui peut délivrer un mandat pour intervenir.

Un autre axe, partant de Kamituga vers Mulungu, compte plus de six barrières le long d'un trajet de deux jours de marche. Le paiement sur chaque barrière et par passager varie entre 1 000 et 3 000 Francs congolais actuellement pour un chemin qui peut être fréquenté par 500 à 1 500 personnes par jour.

La perception illégale de droits de passages à l'entrée des sites miniers et sur les barrières le long des axes de communication a été à nouveau dénoncée par la CIDH le 09 Mars 2017. La CIDH est une organisation de défense des Droits humains locale basée à Kamituga, dans le Territoire de Mwenga. Ces pratiques sont donc toujours d'actualité.

*Un Colonel achète de l'or à travers des personnes interposées et dispose lui-même de puits d'or dans plusieurs mines à Lugushwa.*

## 6. Des barrières sur l'axe de Shabunda

Ce territoire semble être le plus pacifié des trois territoires les plus minéralisés du Sud Kivu. Actuellement, on y trouve moins de barrières et moins de tracasseries sauf dans la chefferie de Bakisi, qui compte encore des Raia Mutomboki.

La Chefferie de Wakabango I est également pacifiée, néanmoins aucune mission d'évaluation et de qualification des sites miniers n'a été réalisée pour la mise en place du système de traçabilité. Cette chefferie compte deux barrières, l'une tenue par les FARDC juste à l'entrée de Mikelo, qui exigent un paiement entre 1 000 et 2 000 Fc par personne, l'autre tenue par des agents de la DGM près de Kiziba, qui exigent un paiement de 500 Fc pour tout passage.

*Un des barrières est tenu par des agents de la DGM près de Kiziba, qui exigent un paiement de 500 Fc pour tout passage.*

*Barrière de Lubile © IPIS*



## 7. Des barrières dans le territoire de Kalehe

Kalehe est le territoire qui a vu émerger les premiers efforts de traçabilité des minerais. Cependant, il n'est pas exempt de toute tracasserie.

Plusieurs organisations internationales (notamment l'OIM, iTSCi, BGR, BSP), impliquées dans la mise en œuvre de la traçabilité, ont concentrées ses dernières années leurs efforts sur Kalehe avec des avancées reconnues. Cependant, des incidents/attaques par des hommes en armes continuent de se produire, provoquant régulièrement des décès au sein des creuseurs. Plusieurs barrières contrôlées par les FARDC sont érigées sur l'axe Katasomwa et d'autres sur l'axe Minova. Ces barrières, sur lesquelles des perceptions illégales sont prélevées, ont parfois engendré des violences qui ont pu conduire à des assassinats directs de certains opérateurs économiques. Malheureusement ces incidents ne sont pas rapportés par les organisations qui recensent les incidents éventuels sur la chaîne d'approvisionnement des 3T dans le territoire de Kalehe.

L'axe Numbi – Kiboto – Lumbishi – Minova reste problématique notamment à cause de plusieurs cas d'assassinats de négociants et de creuseurs de cassitérite et de tourmaline. Plusieurs cas d'assassinat auraient été commis par le Bataillon spécial des FARDC basé à Lumbishi, lieu de transit et de commerce des minerais.

*La présence des groupes armés est un frein pour le développement des systèmes de traçabilité des minerais.*

La présence des groupes armés est un frein pour le développement des systèmes de traçabilité des minerais dans la partie nord du territoire de Kalehe. Les chaînes de traçabilité mise en place par les différents partenaires doivent encore être évaluées ou auditées pour garantir la mise en œuvre du devoir de diligence de la part des entreprises en amont, et aussi pour garantir que les investissements réalisés par les partenaires en aval de la chaîne d'approvisionnement ont des conséquences attendues et maîtrisées.

En réalité, des barrières sont installées le long des routes dans tout le territoire soi-disant dans le but de prévenir l'insécurité. Chaque service y réclame un paiement obligatoire destiné à financer sa présence sur les lieux. Tout passant doit donc s'en acquitter, qu'il soit à pieds, à moto ou bien à vélo.

## 8. Impunité pour les responsables?

La société civile dans son ensemble reconnaît que l'armée est un service de l'Etat qui répond à une chaîne de commandement dûment identifiée, et que celle-ci est supposée faire cesser toute implication des militaires affectés au Sud Kivu dans l'exploitation des minerais. En effet, le commerce des minerais est strictement illicite pour tout membre des FARDC et la complicité des officiers militaires de Kinshasa ne devrait plus servir de protection, maintenant que la justice militaire, bien informée, s'est saisie du dossier.

Après plusieurs rapports des organisations de la société civile sur l'implication illicite des militaires dans l'exploitation des minerais au Sud Kivu, l'armée congolaise a envoyé à Bukavu, au début du mois de septembre 2016, une commission conduite par l'Auditeur Supérieur Adjoint des FARDC, le Général Major Mukoto.

*Deux Généraux ont été suspendus et certains officiers militaires ont été reconnus coupable par la Commission. Cependant, quelques jours après leur arrestation ils ont été relâchés.*

L'objectif était de vérifier d'une manière systématique les allégations portées contre les FARDC par des organisations non gouvernementales qui travaillent sur la question de la lutte contre l'exploitation illicite des ressources naturelles au Sud Kivu.

Malheureusement, nous pouvons regretter qu'aucune enquête n'ait été mise en place suite à cette fameuse commission pour apporter un correctif ou des sanctions à l'encontre des officiers incriminés.

Cette commission n'a pas sanctionné les Colonels commandants des Régiments et autres responsables militaires du sud Kivu commanditaires des actions illicites dans les sites miniers.

Deux Généraux ont bien été suspendus et certains officiers militaires ont bien été reconnus coupable par la Commission. Cependant, quelques jours après leur arrestation et leur incarcération à la prison centrale de Bukavu, ils ont été relâchés sans avoir à comparaître devant les acteurs de la Société Civile et les représentants des communautés victimes de leurs agissements.

Mais les vrais responsables, pourtant cités dans plusieurs rapports des experts des Nations Unies et des organisations de la société civile congolaise, continuent à profiter de l'exploitation illicite des minerais à Fizi, Mwenga, Kalehe et Shabunda.

La commission a donc largement déçu les demandes réitérées de la population, notamment le fait de remplacer certaines troupes et leurs commandants qui ont déjà passé trop d'années dans les zones minières et qui profitent notoirement de l'exploitation des minerais par des tracasseries en violation de l'Article 27 du code minier congolais.

La population les accuse d'être à l'origine de plusieurs tueries dans leurs zones de déploiement. On peut se demander si l'absence de renouvellement des troupes et des commandants n'est pas une stratégie de la hiérarchie pour garder un certain type de contrôle sur ces régions minières ?

Certains acteurs de la société civile soupçonnent ainsi une complicité de la hiérarchie militaire des FARDC au plus haut sommet et craignent à ce titre de dénoncer ces pratiques par peur de représailles.

## 9. Recommandations

- L'OCDE et la CIRGL devraient proposer d'instaurer urgemment, d'une manière spéciale et particulière au sein de la CIRGL au niveau national en RDC, un bureau (des agents) animé par les acteurs de la société civile. Les agents seraient recrutés objectivement. Ce bureau serait chargé de rapporter les incidents impliquant des militaires des FARDC indisciplinés ou des groupes armés nationaux ou étrangers dans les sites miniers. Ceci permettra d'assurer un approvisionnement sain des minerais en RDC.
- Restaurer un système particulier pour tracer l'or et les pierres de couleur en République Démocratique du Congo. Constatant que les mineurs artisanaux exploitant de l'or, de la tourmaline ou d'autres pierres de couleur (comme le safire rouge et bleu, l'améthyste,...) sont les plus exposées aux différentes violations des droits humains par ces les acteurs illégaux impliqués dans la chaîne d'approvisionnement des minerais.
- Que tous les partenaires et les consommateurs finaux des substances minérales de la RDC, contribuent matériellement, techniquement et moralement afin que le secteur minier soit totalement démilitarisé. Car la militarisation et l'implication d'autres services de sécurité dans des activités minières artisanales restent le risque dominant sur la chaîne d'approvisionnement des minerais à l'Est de la RDC.
- Que l'OIM développe un programme de suivi et d'évaluation des actions de la police des mines et de la police des frontières afin de relayer et d'orienter une autre politique dans la mise en œuvre du projet avec la police des mines qui semble se compromettre sur terrain,
- Que les partenaires financiers et la CIRGL, mettent des moyens pour un projet de suivi de l'implication des personnes physiques ou morales non éligibles dans le secteur minier à l'Est de la RDC.
- Que les OSC, les Coopérations et les missions engagées pour la démilitarisation des sites miniers fassent un plaidoyer auprès de l'Etat Congolais pour un engagement réel du Gouvernement Congolais dans la question de la démilitarisation réelle des sites miniers dans les provinces aurifères et stannifères à l'Est de la RDC.
- Que les consommateurs finaux financent et développent des projets avec les FARDC au travers des OSC congolaises, permettant d'engager des discussions avec les FARDC afin de les désengager des activités minières, et qu'au final les consommateurs puissent s'approvisionner en minerais propres.
- Que l'armée congolaise prenne au sérieux la nécessité de démilitariser et se concentre sur des opérations militaires qui permettent de mettre un terme à la présence de groupes armés sur ou à proximité des sites en exploitation. Que des programmes de désarmement et de démobilisation soient mis en œuvre en faveur des membres des groupes armés, et de ceux qui ont gardé des armes dans leurs maisons.
- Au Chef d'État-major Général, de procéder au remplacement et surtout à la permutation des Régiments se trouvant actuellement à Shabunda, Mwenga et Fizi, en particulier dans les zones minières.